



Syndicat CGT
Toulouse Métropole

20, rue de l'Obélisque
31 500 TOULOUSE

☎ 05.61.61.81.95
☎ 06.12.59.77.67
☎ 05.61.61.81.99

✉ cgt.cugt@gmail.com 🌐 <http://cgtcugt.com>



Victoire !

La CGT-TM regagne son siège en Catégorie C GH2
(Exemples : Agent de maîtrise, Adjoint Technique principal etc...)

La CGT Toulouse Métropole qui avait contesté la répartition des sièges avait introduit dès janvier 2015 un recours auprès du tribunal administratif afin de retrouver son siège dont elle estimait avoir été lésée lors des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

**Celui-ci nous a donné totalement raison
par jugement en date du 21 Janvier 2016.**

Seule contre l'administration et les syndicats FO-TM et UNSA, **la CGT-TM a su faire triompher la démocratie.** Les agents spoliés dans leur vote retrouvent, après un an de lutte la représentativité qu'ils avaient choisie le 4/12/2014, en nous privant de notre légitime représentativité en catégorie C GH2.

Messieurs les tricheurs la justice est passée.

Une fois de plus nous sommes surpris d'avoir dû retrouver aux côtés de l'Administration, contre la CGT, deux syndicats censés défendre avant tout la démocratie sociale et non leurs intérêts particuliers. **Avec cette victoire, la preuve en est qu'une fois de plus, sans luttes, nos droits nous échappent.**

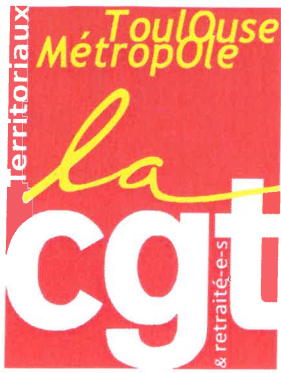
La CGT-TM comme toujours est et sera présente, dans l'intérêt des agents, tous les agents, dans l'indépendance et la démocratie.



**La CGT Toulouse Métropole,
bientôt 10 ans et toutes nos dents !!!**



Au dos la lettre ouverte ⇨



Toulouse, le 27 janvier 2016,

Monsieur Jean-Luc Moudenc
Président de Toulouse Métropole
6, rue René LEDUC- B.P 35821
31505 TOULOUSE CEDEX

Objet: Lettre ouverte relative au jugement administratif de Toulouse du 21 janvier 2016 N°1500586.

Monsieur le Président,
Monsieur le directeur des services,

A la suite du jugement du Tribunal Administratif en date du 21 janvier 2016, il appartient à votre administration de mettre en œuvre la décision du tribunal : la désignation de l'élue CGT présenté au GH2.

En tout état de cause la prochaine **CAP du 17 février 2016**, ne peut se tenir dans son actuelle composition.

Nous souhaitons donc savoir dans quels délais votre administration compte se mettre en conformité avec le jugement du tribunal administratif ? Et donc par voie de conséquence si cela impliquera le décalage de la prochaine CAP de Toulouse Métropole .

Le syndicat CGT-TM et les agents de Toulouse Métropole ne doutent pas que vous mettiez un point d'honneur à les informer dans les plus brefs délais.

Dans l'attente, nous vous prions Monsieur le président, Monsieur le directeur des services, de bien vouloir agréer nos respectueuses salutations.

Pour le syndicat CGT Toulouse Métropole
Le secrétaire Général
Jean-Bernard FAUCON